

Québec, le 6 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Réforme des institutions démocratiques
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-LeMay, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue, 

Le 18 septembre 2014 étaient déposées à l'Assemblée nationale par la députée de Laviolette deux pétitions demandant au gouvernement du Québec de ne pas autoriser le transfert des garanties d'approvisionnement des usines de sciage de la société Kruger inc. en Mauricie.

La décision d'octroyer des volumes en garantie d'approvisionnement à une société qui exploite une usine de transformation du bois relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. De plus, toute demande de modification aux volumes attribués en garantie d'approvisionnement dans le cadre d'un projet de consolidation fait l'objet de consultations auprès des communautés autochtones concernées, de la conférence régionale des élus de la région et des organismes de mise en marché de la forêt privée avant que j'arrête ma décision.

Je suis informé que des discussions ont eu cours quant à l'achat de certaines usines en Mauricie. À cet égard, la société Produits forestiers Résolu, qui avait effectué des démarches en vue d'un tel achat, ne semble plus intéressée, ce que mentionne les pétitions. Je suis très sensible aux conséquences socioéconomiques que pourrait engendrer la fermeture définitive de l'usine de sciage située à Parent. De plus, soyez assuré que les éléments mentionnés dans les pétitions seront pris en compte si un projet de consolidation impliquant la fermeture de cette usine m'était soumis.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Laurent Lessard